

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro 115 applicable au territoire de la Ville de Portneuf.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 2 octobre 2017, le Conseil de la Ville de Portneuf a adopté un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro 115. Le projet de règlement a pour objet d'attribuer une affectation commerciale à une bande de terrain localisée au sud de la route 138, entre les rues Provencher et Lemay, étant actuellement affectée à des fins mixtes (résidentielles et commerciales). Il vise plus particulièrement à préconiser uniquement les activités commerciales sur cet espace en raison de la proximité de l'emprise ferroviaire.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 13 novembre 2017 à 19 heures 30 minutes dans la salle du conseil située au 297 1^{re} Avenue à Portneuf. Au cours de cette assemblée, ledit projet de règlement sera expliqué et le Conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de votre municipalité situé au 500, rue Notre-Dame à Portneuf, aux heures régulières de bureau.
4. Le projet de règlement adopté contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

La zone concernée par le projet de règlement adopté est illustrée sur l'annexe A.

DONNÉ À PORTNEUF, ce 19 octobre 2017.

France Marcotte, greffière

ANNEXE « A »

